

N° 2011-017

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 21 janvier 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	14/01/2011
Affichage	14/01/2011

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à JALADE Jacques
MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard
NICOLOSO Alain pouvoir à POYAU Aurélie
PEYTHIEU Eric pouvoir à DJEFFAL Mohamed
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
SIMOND Stéphane pouvoir à ROUBAUD Sabin
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

THEME : **DEV. DURABLE 2**

OBJET : **CERTIFICATION DE LA
GESTION DURABLE DE LA FORET
COMMUNALE DE BRIANÇON**

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, MARCADET Didier, NICOLOSO Alain, PEYTHIEU Eric, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, NUSSBAUM Richard

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Alain PROREL

Le Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC) est un programme international qui garantit une gestion durable des forêts de la planète. Y adhérer permet de valoriser les espaces forestiers par :

- une récolte raisonnée du bois renouvelable,
- la préservation de la biodiversité (sol et eau),
- la délivrance d'un label de qualité (accueil des touristes),
- la valorisation économique de notre bois (filière du bois PEFC).

Considérant que ce programme s'intègre parfaitement à la politique de notre ville, ville OMS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la Commune de Briançon possède dans les Hautes Alpes, pour une durée de cinq ans, à la politique de qualité de la gestion forestière durable définie par l'entité régionale PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- de s'engager à respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Provence-Alpes-Côte d'Azur durant la période d'adhésion,
- de s'engager à ne pas réaliser des pratiques entrant dans le champs des non-conformités identifiées par le PEFC France et par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur dans son référentiel régional,
- d'accepter que la présente adhésion soit rendue publique,
- de demander le droit d'usage de la marque PEFC,
- d'accepter et de faciliter la mission de l'organisme certificateur et/ou de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur pouvant être amenés à effectuer des sondages de conformité sur la propriété forestière objet de l'adhésion,
- d'accepter le principe d'amélioration continue de la démarche PEFC qui peut engendrer des modificatifs du cahier des charges ; la poursuite de l'adhésion sera alors conditionnée à un nouvel engagement du propriétaire sur ces modifications,
- de s'acquitter de la contribution financière (806,27 €) nécessaire aux frais de délivrance et de suivi de l'adhésion durant les cinq années de l'engagement,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 25 JAN. 2011

REÇU LE 25 JAN. 2011

NOTIFIÉ LE